AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-5-77410272

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F

Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 122 — 5 mai 1977

GRANDES CULTURES

- CEREALES -

TORDEUSE DES CEREALES (Cnephasia pumicana)

La migration des jeunes chenilles de leur refuge hivernal (bosquets, arbres...) sur les cultures céréalières avoisinantes est pratiquement terminée. Les captures, contrôlées sur panneaux blancs englués, sont devenues insignifiantes (1 seule chenille en date du 2 mai, à 25 mètres du lieu d'hivernation). Les chenilles les plus développées quittent actuellement leurs mines et se déplacent vers les feuilles du sommet, sur lesquelles les premiers pincements peuvent s'observer.

Dans le secteur de l'Ackerland-Kochersberg concerné par ce problème, nous atteignons dès à présent l'époque favorable pour intervenir (DINGSHEIM, STUTZHEIM, PFETTISHEIM, HURTIGHEIM, OBERSCHAEFFOLSHEIM,... - 67).

Ce traitement est à retarder de quelques jours sur les céréales de printemps ayant levé après les fortes migrations de la troisième décade de mars 1977.

Avant toute intervention, il appartient à chaque producteur de déterminer le niveau d'infestation de ses parcelles et de décider de l'opportunité d'un traitement en prenant en considération les seuils d'intervention suivants :

- sur orge d'hiver ou escourgeon : 1 chenille pour 10 tiges,
- sur blé d'hiver : 1,5 " pour 10 tiges,
- sur orges de printemps : 2 mines en moyenne pour 10 tiges.

Si ces seuils de nuisibilité sont atteints, une intervention avec un insecticide tel que l'oléomalathion ou le malathion (1 000 g/ha) mélangé à une huile minérale (2 l/ha) se justifie.

Le parathion éthyl (250 g de m. a./ha) et le parathion méthyl (400 g de m. a./ha) sont également efficaces.

A signaler que les traitements ne peuvent intéresser que la partie de la culture la plus proche des bois. Dans les parcelles visitées, les seuils d'intervention sont rarement atteints au-delà de 200 mètres du refuge hivernal des jeunes chenilles.

Nous rappelons qu'en présence de mauvaises herbes en fleurs, susceptibles d'être visitées par les abeilles, et entre l'épiaison et la récolte, l'utilisation d'une spécialité non dangereuse pour les abeilles est obligatoire (diéthion, phosalone...).

.../...

AUTRES RAVAGEURS ANIMAUX

- Lema :

Leur présence est signalée en particulier en Alsace. Les jeunes larves, de couleur jaune, recouvertes de leurs excréments noirs, peuvent s'observer dans de nombreuses parcelles. Elles broutent les feuilles de céréales en lanières. Ces insectes ne causent généralement pas de dégâts.

- Agromyzae :

Jusqu'à présent, les mines provoquées par les larves de ce diptère sont restées rares.

- Pucerons :

La présence de pucerons sur céréales n'a pas été signalée jusqu'à ce jour.

MALADIES

- Piétin :

Cette maladie est peu fréquente dans l'ensemble de la Circonscription. Dans quelques cas particuliers (semis précoces, végétation luxuriante après une culture de tabac...), le seuil d'intervention (1 tige malade sur trois) est cependant atteint. Dans ces situations, c'est la dernière limite pour intervenir (voir notre bulletin n° 121 du 29 avril 1977).

- Oïdium :

Cette maladie est surtout signalée sur les blés d'hiver "Hardi" et "Ducat". Attendre l'épiaison pour intervenir, et ce, seulement en présence d'oïdium sur la dernière feuille.

On note également une certaine évolution de cette maladie sur orge d'hiver. Une éventuelle application fongicide peut se faire au stade "gonflement" (voir notre bulletin n° 121 du 29 avril 1977).

- Septorioses :

Ces maladies sont signalées par différents observateurs en Alsace et en Lorraine. Il est encore trop tôt pour envisager une intervention.

- COLZA D'HIVER -

CHARANCON DES SILIQUES

Il est rappelé que les captures en cuvette jaune du charançon des siliques, bien que faibles, sont toujours observées dans les différents postes de piègeage de la Circonscription. Compte tenu de la floraison échelonnée du colza, très variable d'un secteur à l'autre, il importe de poursuivre les contrôles en culture afin de réaliser un traitement de bordure s'il est constaté en moyenne au moins 1 charançon par pied en bordure et à l'intérieur des parcelles. Prendre soin, dans ce cas, d'utiliser un produit non dangereux pour les abeilles.

COLZA D'HIVER AYANT ETE FAUCHE

Sur des parcelles de colza d'hiver ayant été fauchées à la suite des dégâts de gel, la protection phytosanitaire devra être réalisée comme s'il s'agissait d'un colza de printemps attaquable successivement et spécialement par les méligèthes, les charançons des siliques, et plus rarement, par des pucerons.

.../...

ARBRES FRUITIERS

- POMMIER - POIRIER -

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Le nombre d'ascospores susceptibles de se libérer au cours des prochaines pluies est maintenant important. Le relèvement des températures va enfin permettre à la végétation de repartir normalement, laissant ainsi de jeunes feuilles sans protection. D'autre part, la durée d'humectation du feuillage nécessaire aux contaminations primaires va être fortement réduite au cours des prochaines pluies.

Le renouvellement du traitement est conseillé dans la période du 7 au 10 mai.

OIDIUM DU POMMIER

Cette maladie n'évolue que très lentement. Profiter cependant du traitement tavelure pour assurer une nouvelle protection vis-à-vis de cette maladie (traitement mixte). Poursuivre la destruction des pousses oïdiées.

CHENILLES DEFOLIATRICES - CHARANCONS PHYLLOPHAGES

Les chenilles défoliatrices, principalement la cheimatobie, deviennent de plus en plus actives, tant sur pommiers et poiriers que sur arbres fruitiers à noyau, tant en vergers qu'en pépinières. La surveillance des vergers et des pépinières est nécessaire. Traiter, si besoin est, avec l'un des produits recommandés dans notre bulletin du 24 mars, sauf dans les vergers où la floraison n'est pas terminée (c'est généralement le cas pour l'ensemble des vergers de pommiers), où seule la phosalone à 60 g de m. a./hl pourra être utilisée afin de protéger les abeilles. Dans ce cas, éviter de traiter pendant les heures de butinage des abeilles.

Sur poiriers et pommiers, de nombreux charançons phyllophages nous sont signalés, notamment à ROTTELSHEIM (67). Le trichlorfon (Dipterex) est particulièrement actif sur ces charançons.

ARAIGNEES ROUGES

Ce sont essentiellement quelques vergers de pommiers qui sont infestés d'oeufs d'hiver d'araignées rouges. Dans ces vergers où aucun traitement d'hiver ou de pré-débourrement n'a été effectué, un traitement devra être envisagé maintenant.

Les éclosions sont toujours très lentes mais elles devraient cependant se terminer dans le courant de la semaine prochaine.

Il sera possible de combiner le traitement contre les araignées rouges avec celui préconisé contre la tavelure, dans les vergers où l'on constatera, avec une bonne loupe, la fin proche des éclosions. Dans ce cas, l'emploi du tétrasul (Animert V 101) est vivement recommandé, car en plus de son action sur les formes mobiles, il possède également une bonne efficacité sur les oeufs d'hiver proches de l'éclosion et n'est pas dangereux pour les abeilles.

Dans les vergers fortement infestés, il serait cependant préférable d'attendre la fin de la floraison afin d'effectuer un traitement spécifique apportant une quantité de bouillie suffisante pour bien mouiller l'ensemble de la végétation.

- TOUTES ESSENCES -

PUCERONS

Il est conseillé de bien suivre l'évolution des pucerons cendrés sur pommier, des pucerons noirs sur cerisier ainsi que des pucerons verts sur mirabellier, afin d'intervenir suffisamment tôt en cas de nécessité.

.../...

P29

PETITS FRUITS

- FRAMBOISIER -

DESSECHEMENT DES RAMEAUX

Un nouveau traitement fongicide devra être effectué dès que possible dans l'ensemble des plantations de framboisiers.

CULTURES MARAICHERES

- ASPERGE -

MOUCHE DE L'ASPERGE

Les premières mouches de l'asperge ont été capturées depuis quelques jours. Un premier traitement insecticide est conseillé dans les jeunes aspergeraies non en production dans les premiers jours de la semaine du 9 au 15 mai. Utiliser une spécialité commerciale à base de diazinon à 30 g de m. a./hl, de diméthoate à 50 g de m. a./hl ou de formothion à 50 g de m. a./hl.

- CHOUX -

MOUCHE DU CHOU

La protection des choux, au moment ou après repiquage, pourra être assurée efficacement contre les attaques de la mouche du chou, soit par :

- dépôt de granulés après plantation ou reprise des plants, à base de diazinon (Basudine 10 G, Umuter D), de chlorfenvinphos (Birlane G 10, Basosol 10 G, Psilatox granulé) ou de trichloronate (Phytosol),

- arrosage au moment du repiquage avec une spécialité commerciale à base de bromophos à 50 g de m. a./hl (Nexion) ou de diéthion à 30 g de m. a./hl (Rhodocide, Kilpside).

Apporter environ 0,1 litre de bouillie par plant.

Le trempage des plants avant repiquage dans une solution insecticide n'est pas suffisant pour assurer une bonne protection.

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Les premières captures d'eudémis en pièges sexuels ont été enregistrées dès la fin avril dans le vignoble Haut-Rhinois. Il est évidement trop tôt pour intervenir.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER